



NATIONS  
UNIES



**Convention-cadre sur les  
changements climatiques**

Distr.  
GÉNÉRALE

FCCC/SBI/2004/15  
24 septembre 2004

FRANÇAIS  
Original: ANGLAIS

ORGANE SUBSIDIAIRE DE MISE EN ŒUVRE

Vingt et unième session

Buenos Aires, 6-14 décembre 2004

Point 6 de l'ordre du jour provisoire

Article 6 de la Convention

**Rapport sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre  
de l'article 6 de la Convention**

**Note du secrétariat**

*Résumé*

Le présent bilan intermédiaire des progrès accomplis dans la mise en œuvre du programme de travail de New Delhi relatif à l'article 6 de la Convention s'appuie sur les renseignements qui figuraient dans les communications nationales et les autres rapports soumis par les Parties au secrétariat avant le 15 août 2004. Étant donné que l'ampleur et la nature des campagnes d'information sur les changements climatiques dépendent des conditions et des capacités nationales, le secrétariat offre un aperçu des réalisations des Parties, examine les insuffisances et les obstacles et expose les renseignements tirés et les perspectives envisagées aux ateliers régionaux tenus sur la question. Il esquisse également les principales questions que les Parties pourraient juger souhaitable d'examiner lors de l'élaboration du projet de décision relatif à la mise en œuvre de la décision 11/CP.8, pour adoption par la Conférence des Parties à sa dixième session.

## TABLE DES MATIÈRES

	<u>Paragraphes</u>	<u>Page</u>
I. INTRODUCTION .....	1 – 8	3
A. Mandat .....	1	3
B. Rappel des faits .....	2 – 3	3
C. Objet de la présente note .....	4 – 7	3
D. Mesures que pourrait prendre l'Organe subsidiaire de mise en œuvre .....	8	5
II. APPLICATION DE L'ARTICLE 6 DE LA CONVENTION.....	9 – 42	5
A. Réalisations et insuffisances .....	9 – 32	5
B. Enseignements tirés et perspectives.....	33 – 42	10
III. QUESTIONS À EXAMINER À L'AVENIR.....	43	12

### Annexes

I. Nouveaux renseignements communiqués au secrétariat concernant des activités particulières .....	14
II. État d'avancement des activités proposées dans le programme de travail de New Delhi .....	16

## **I. Introduction**

### **A. Mandat**

1. À sa vingtième session, l'Organe subsidiaire de mise en œuvre (SBI) a prié le secrétariat d'élaborer un rapport contenant le bilan intermédiaire des progrès accomplis par les Parties dans la mise en œuvre de l'article 6 de la Convention, en se fondant sur les renseignements qui figuraient dans les communications nationales et sur les autres informations qu'il aurait reçues à ce sujet d'ici le 15 août 2004<sup>1</sup>.

### **B. Rappel des faits**

2. Par sa décision 11/CP.8<sup>2</sup>, la Conférence des Parties a adopté le programme de travail quinquennal de New Delhi relatif à l'article 6 de la Convention qui indique le champ couvert par les activités relevant de cet article<sup>3</sup> et constitue la base de ces dernières en énumérant, de façon non exhaustive<sup>4</sup>, les activités que les Parties pourraient entreprendre, en tenant compte de leur situation et de leurs priorités nationales.

3. Afin de faire le point du programme de travail et d'évaluer son efficacité en 2004 et en 2007, à la même session, la Conférence des Parties a prié les Parties de rendre compte, si possible dans leurs communications nationales, des efforts qu'elles ont consacrés à l'exécution du programme de travail, de leurs réalisations, des enseignements tirés, de l'expérience acquise et des insuffisances et obstacles observés. À sa dix-neuvième session, le SBI a en outre noté que l'établissement de rapports intérimaires supplémentaires et/ou distincts resterait une initiative volontaire des Parties<sup>5</sup>.

### **C. Objet de la présente note**

4. Pour faire le bilan de l'application de l'article 6, déterminer les insuffisances et les obstacles, tirer les enseignements et suggérer de nouvelles activités de nature à renforcer l'exécution du programme de travail de New Delhi, le secrétariat s'est référé au domaine couvert par ce dernier et à la liste d'activités qui y figure (voir l'annexe II).

---

<sup>1</sup> FCCC/SBI/2004/10, par. 46.

<sup>2</sup> FCCC/CP/2002/7/Add.1, p. 24 à 31.

<sup>3</sup> Les six éléments de l'article 6 de la Convention sont la coopération internationale, l'éducation, la formation, la sensibilisation du public, la participation du public et l'accès du public à l'information.

<sup>4</sup> FCCC/CP/2002/7/Add.1, p. 28, par. 15.

<sup>5</sup> FCCC/SBI/2003/19, par. 41 b) ii).

5. Pour établir le présent document, le secrétariat a examiné plusieurs sources d'information, notamment:

a) Les communications nationales dans lesquelles les Parties fournissent pour l'essentiel des renseignements d'ordre général sur leurs diverses activités, en particulier en ce qui concerne l'éducation, la formation, la sensibilisation du public et l'accès du public à l'information. Les communications soumises après l'adoption du programme de travail de New Delhi et dont il n'était fait état dans aucune compilation-synthèse du secrétariat ont fait l'objet d'une attention particulière<sup>6</sup>;

b) Le document FCCC/SBI/2003/7/Add.4, compilation-synthèse des informations fournies par les Parties visées à l'annexe I de la Convention (Parties visées à l'annexe I) dans leur troisième communication nationale au sujet de leurs activités au titre de l'article 6 de la Convention;

c) Le document FCCC/SBI/2003/13, cinquième compilation-synthèse des communications nationales initiales de Parties non visées à l'annexe I de la Convention (Parties non visées à l'annexe I) et, en particulier, les paragraphes 139 à 152 touchant les activités relatives à l'article 6;

d) Les réponses de 10 Parties à l'invitation du SBI, à sa vingtième session, à soumettre des renseignements supplémentaires, publiées sous la cote FCCC/SBI/2004/Misc.5 et qui contiennent des renseignements très détaillés sur les activités récentes entreprises depuis la soumission des communications nationales. Ces renseignements précisent également les activités relatives à la coopération internationale et à la participation du public, thèmes relativement peu abordés dans les communications nationales, et tentent d'évaluer l'efficacité des activités entreprises, en particulier les campagnes de sensibilisation;

e) Le rapport de l'atelier régional européen (FCCC/SBI/2003/10) et celui de l'atelier régional africain (FCCC/SBI/2004/7) concernant l'article 6 de la Convention, qui soulignent les activités entreprises, les obstacles rencontrés, les possibilités et les enseignements tirés et recommandent des travaux à mener pour renforcer l'application de l'article 6 dans l'une et l'autre régions;

f) D'autres informations communiquées au secrétariat au cours des deux dernières années, concernant l'exécution d'activités au titre de l'article 6 (voir l'annexe I).

---

<sup>6</sup> Les Parties visées à l'annexe I de la Convention ci-après ont soumis leur troisième communication nationale après le 28 février 2003: Danemark, Irlande, Islande et Portugal. Les Parties non visées à l'annexe I de la Convention ci-après ont soumis leur communication initiale ou leur deuxième\* communication nationale après le 1<sup>er</sup> avril 2003: Afrique du Sud, Comores, Gambie, Inde, Madagascar, Malawi, Malte, Népal, Nigéria, Pakistan, Palaos, République centrafricaine, République dominicaine, République de Corée\*, République populaire démocratique de Corée, Soudan, Tanzanie, Uruguay\*, Viet Nam et Zambie.

6. Au besoin, le secrétariat a rendu compte d'informations spécifiques et/ou personnelles.
7. Étant donné le bilan généralement contrasté des activités au titre de l'article 6 selon qu'il s'agit des Parties visées ou des Parties non visées à l'annexe I, ces activités font l'objet de deux sections distinctes.

#### **D. Mesures que pourrait prendre l'Organe subsidiaire de mise en œuvre**

8. Le SBI voudra peut-être prendre note des conclusions de l'analyse et des principales questions énoncées dans le présent document et inviter les Parties à continuer à rendre compte des activités au titre de l'article 6 de la Convention dans leurs communications nationales, ainsi que dans d'autres rapports, selon qu'il convient.

## **II. Application de l'article 6 de la Convention**

### **A. Réalisations et insuffisances**

#### **1. Parties visées à l'annexe I**

##### *Aperçu général*

9. Au cours des 10 dernières années, les activités d'éducation, de formation et de sensibilisation du public dans le domaine des changements climatiques se sont beaucoup développées, en raison des efforts concertés des gouvernements, des organisations internationales et des institutions non gouvernementales. Dans l'ensemble, les Parties peuvent afficher un bilan très positif et, si le degré de sensibilisation du public aux changements climatiques et sa compréhension du phénomène varient d'un pays à l'autre, ils n'ont cessé de progresser au cours des 10 dernières années. De nombreux gouvernements déclarent qu'un nombre croissant de citoyens sont généralement conscients des changements climatiques et que, chez un plus grand nombre d'entre eux, la question fait partie de leur préoccupation pour l'environnement. Il faut toutefois parvenir à maintenir cet intérêt du public, ce qui exige des efforts soutenus. Dans ce contexte, la plupart des pays ont désormais mis en place une série de mesures, souvent en association avec d'autres, telles que des instruments économiques et budgétaires et des accords volontaires, pour soutenir cet intérêt et influencer sur le comportement des consommateurs.

10. La plupart des Parties visées à l'annexe I ont mis en place des moyens institutionnels et techniques pour organiser, coordonner et exécuter des activités au titre de l'article 6, évaluer leur efficacité et réfléchir aux relations entre ces activités, les politiques et mesures destinées à atténuer les effets des changements climatiques et à s'y adapter ainsi que les autres engagements au titre de la Convention. Toutefois, pour certaines de ces Parties membres de la Communauté d'États indépendants (CEI), de telles activités sont souvent exécutées en ordre dispersé et généralement en fonction des circonstances<sup>7</sup>.

---

<sup>7</sup> Rapport de l'atelier sous-régional PNUE-CEI sur le programme de travail de New Delhi relatif à l'article 6, tenu les 3 et 4 mars 2004 à Moscou (Fédération de Russie).

*Sensibilisation du public*

11. Ces dernières années, de nombreuses Parties ont lancé des programmes et des campagnes de sensibilisation du public approfondis et souvent coûteux dans le cadre de stratégies globales de communication adaptées à leur situation nationale. De tels programmes font appel à toute une série d'instruments pour atteindre divers publics et, au fil des ans, dans de nombreuses Parties, n'ont plus tant pour objectif de sensibiliser la population aux problèmes que d'obtenir puis de conserver son adhésion à la mise en place de solutions tout en s'efforçant de modifier les comportements.

12. L'évaluation systématique est un nouvel élément majeur de tels programmes de sensibilisation, souvent à différentes étapes de leur exécution, comme en Nouvelle-Zélande, ce qui permet aux Parties de préparer la phase suivante ou de s'y adapter, ainsi que de tirer les enseignements de l'expérience, comme en Suède. Certaines Parties (le Canada par exemple) mettent déjà en place de nouveaux programmes de communication en s'inscrivant dans le prolongement de la dynamique acquise et en s'inspirant des enseignements tirés.

*Participation du public et accès du public à l'information*

13. Il semble désormais que la participation du public et son accès à l'information ne cessent d'être encouragés. Les gouvernements collaborent de plus en plus avec les diverses parties prenantes, notamment des milieux industriels et commerciaux, les organisations non gouvernementales (ONG), les associations, les éducateurs, etc., pour promouvoir une meilleure compréhension des changements climatiques.

14. Il est admis que la participation du public constitue un élément essentiel pour qu'il fasse davantage entendre sa voix dans la prise des décisions et de nombreuses Parties, comme la France, la Nouvelle-Zélande et le Portugal, ont engagé des consultations nationales au sujet de leurs plans d'action ou de leurs orientations en matière de changements climatiques avec l'ensemble des citoyens et tous les secteurs concernés.

15. Les moyens électroniques ont contribué à constituer des ressources d'information et à renforcer les partenariats et la mise en réseau dans les domaines de l'éducation, de la formation et de la diffusion de l'information. Dans la plupart des pays, les ministères de l'environnement ont créé des sites Web sur les changements climatiques. Ces sites répertorient les administrations chargées des programmes nationaux relatifs aux changements climatiques, indiquent des liens vers des documents d'information ou directifs, des renseignements et des ressources de base sur les changements climatiques, des contacts et des liens vers d'autres sites Internet de ministères qui travaillent dans le domaine des changements climatiques.

*Éducation*

16. L'action dans l'enseignement formel s'articule généralement autour de deux axes: conception et mise en place d'un cadre bien adapté permettant de mieux intégrer le problème des changements climatiques dans les programmes d'enseignement; définition des besoins et conception d'outils permettant de faciliter la mise en place de ce cadre.

17. Aujourd'hui, dans l'enseignement scolaire, les changements climatiques sont le plus souvent envisagés sous l'angle plus large de la protection de l'environnement et du développement durable. Toutefois, des initiatives récentes témoignent des efforts déployés par les Parties pour faire une plus large place aux changements climatiques et mieux les intégrer dans les programmes scolaires. La plupart des Parties ont également mis au point de nouveaux matériels, sous forme papier ou électronique. Bien souvent, la formation et le recyclage des enseignants sont jugés nécessaires, ceux-ci devant posséder de vastes compétences multidisciplinaires et pédagogiques.

18. La plupart des Parties ont élaboré et financé des programmes d'enseignement périscolaires ou informels. Les programmes de ce type sont généralement élaborés et mis en œuvre par les pouvoirs publics en coopération avec d'autres organisations, gouvernementales ou non gouvernementales, et les efforts se poursuivent pour renforcer ces partenariats et promouvoir des activités novatrices.

#### *Formation*

19. Un large éventail d'activités de formation axées sur les questions liées aux changements climatiques, avec des variantes en fonction du groupe cible, ont été mis en place par la plupart des Parties, sous des formes diverses, telles que des ateliers et séminaires, une formation en ligne, des CD-ROM, des guides, brochures et autres matériels de formation. Dans ce domaine également, on reconnaît de plus en plus l'importance des activités de coopération avec les ONG et le secteur privé. On définit régulièrement de nouveaux domaines de formation prioritaires et des programmes nouveaux sont en préparation.

#### *Coopération internationale*

20. La coopération internationale peut revêtir des formes multiples et intervenir à différents niveaux, du niveau bilatéral au niveau régional, en fonction des besoins et de la situation. On peut en citer les exemples récents ci-après:

a) Soutien technique et financier à la formation dans les pays en développement, instauration de réseaux pour faciliter la coordination des activités et fourniture de matériels de sensibilisation et pédagogique (Nouvelle-Zélande);

b) Facilitation de la participation à des manifestations régionales (traductions, élaboration de guides spécifiques (France));

c) Renforcement de la capacité institutionnelle des pays en développement au moyen d'initiatives bilatérales ou régionales et facilitation de l'accès à l'information de chercheurs et négociateurs de pays en développement (Canada, États-Unis d'Amérique).

## 2. Parties non visées à l'annexe I

#### *Aperçu général*

21. Les Parties continuent à insister sur l'importance qu'elles attachent à l'élaboration de stratégies de sensibilisation du public qui s'inscrivent dans la durée afin de mobiliser toutes les parties prenantes et un petit nombre d'entre elles, dont l'Inde, la Tunisie et l'Uruguay,

ont créé un organisme ou un centre d'information pour coordonner leurs activités de sensibilisation. De nombreux pays n'ont toutefois pas encore adopté de mesures officielles pour appliquer l'article 6 car les questions qui relèvent de la Convention sur les changements climatiques entrent souvent en concurrence avec d'autres priorités nationales, telles que la sécurité alimentaire et la lutte contre la pauvreté, et la plupart des Parties ne disposent pas des moyens institutionnels leur permettant d'engager et de coordonner des programmes d'information sur les changements climatiques.

22. Pour la plupart des Parties, le manque de ressources financières et techniques continue à constituer le principal obstacle à l'exécution de programmes d'éducation, de formation et de sensibilisation du public en matière de changements climatiques. Faute de moyens institutionnels, les ressources de nombreux ministères de l'environnement sont limitées par la nécessité de s'occuper de plusieurs processus internationaux. La plupart des Parties inscrivent donc leur action en matière de changements climatiques et au titre de l'article 6 dans le cadre d'autres projets nationaux intéressant l'environnement et le développement durable.

23. Dans la plupart des pays, le degré de sensibilisation des différentes couches de la population aux changements climatiques et leur compréhension du phénomène demeurent rudimentaires et constituent souvent, comme indiqué par le Kenya, un indicateur de base du renforcement des capacités.

#### *Sensibilisation du public et formation*

24. Des activités d'information sont entreprises pour sensibiliser le public à toute une série de questions environnementales et un grand nombre d'entre elles intéressent directement les changements climatiques, comme par exemple les campagnes de sensibilisation à l'utilisation rationnelle de l'énergie ou pour économiser l'eau, menées en Afrique du Sud. De nombreuses Parties, comme la Tanzanie, pensent que les campagnes de sensibilisation du public devraient porter sur des sujets qui intéressent des groupes particuliers et, pour renforcer l'efficacité des campagnes sur les changements climatiques, un petit nombre de Parties, comme la Corée, les ont axées sur divers groupes.

25. Toutes les Parties ont mis en place des programmes de formation et de sensibilisation aux changements climatiques en relation avec le processus d'établissement des communications nationales, avec l'appui financier du Fonds pour l'environnement mondial (FEM), comme l'Uruguay par exemple. La plupart des Parties constatent que les activités entreprises dans ce contexte ont permis de sensibiliser aux changements climatiques les responsables de l'action publique et les décideurs qui en demeurent les principales cibles.

26. Les universités de certains pays effectuent des recherches et dispensent une formation dans le domaine des changements climatiques et de nombreuses Parties, comme la Gambie et l'Uruguay, ont déjà organisé de nombreux ateliers de formation mais, dans la plupart des pays, les programmes de formation en sont le plus souvent au stade de la préparation ou jugés prioritaires pour constituer un corps de connaissances de base. Dans certains pays, le renouvellement rapide des responsables de l'action publique oblige à former régulièrement de nouveaux fonctionnaires. Le manque de fonds ou de structure adéquate pour coordonner ces activités de formation demeure le principal obstacle à leur mise en œuvre.



### *Coopération internationale et régionale*

27. Les ONG internationales et les organisations intergouvernementales appuient de plus en plus les activités au titre de l'article 6 dans le cadre de leurs programmes ordinaires et en apportant un soutien financier et technique, comme par exemple le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) à l'Ouzbékistan. Elles jouent aussi un rôle crucial dans la collecte et la diffusion de renseignements sur la climatologie, en coopération avec les organismes nationaux et régionaux ainsi qu'avec les médias et d'autres acteurs de la société civile.

28. Les programmes d'assistance bilatérale demeurent un moyen important permettant d'engager des actions en faveur de la constitution de capacités humaines et institutionnelles tout en appuyant les organisations gouvernementales ou non gouvernementales sur tous les aspects du développement durable et des changements climatiques. Dans le cadre de tels programmes, une attention particulière est accordée à la sensibilisation et à la formation des principaux décideurs à la climatologie, aux incidences des changements climatiques, à l'adaptation, à l'atténuation des effets, etc. La résistance opposée par l'administration et les difficultés de coordination sont de nature à compromettre le bon déroulement des activités entreprises au titre de l'article 6. L'aide internationale s'accompagne souvent de procédures d'établissement de rapports qui imposent une charge très lourde et prennent beaucoup de temps.

### *Éducation*

29. De nombreuses universités ont mis en place ou envisagent de mettre en place des départements de l'environnement dans une optique multidisciplinaire. Plusieurs Parties ont entrepris avec succès des efforts concertés en matière d'éducation, avec la participation d'ONG et la coopération d'universités et d'autres établissements. Un petit nombre de Parties, telles que la République dominicaine, ont mis au point de nouveaux matériels pédagogiques, certains en plusieurs langues, comme par exemple le manuel scolaire élaboré par la Tunisie.

### *Participation du public et accès du public à l'information*

30. Comme les Parties visées à l'annexe I, les Parties non visées à l'annexe I encouragent en règle générale la participation du public et son accès à l'information en ce qui concerne les questions d'environnement en général et les changements climatiques en particulier. Les associations et les ONG au niveau local jouent en particulier un rôle essentiel de sensibilisation du public, et des lois et règlements sont en vigueur dans de nombreux pays, comme le Népal par exemple, pour favoriser la participation à la protection des ressources naturelles ou, comme en Inde, diffuser des informations sur l'environnement.

31. Les questions relatives aux changements climatiques et les résultats d'études sont habituellement communiqués par les différents médias: revues scientifiques et techniques, journaux, radios, télévision ou Internet. Des facteurs limitent, dans la pratique, les communications, depuis la lenteur des procédures d'accès à l'Internet jusqu'à l'analphabétisme en passant par la diffusion restreinte des journaux.

32. D'autres Parties, telles que la Zambie, ont organisé des débats, diffusé des informations et tenu des ateliers consultatifs sur les changements climatiques, en y invitant toutes les parties prenantes, afin d'encourager et de stimuler l'intérêt des divers secteurs de l'économie nationale pour cette question.

## B. Enseignements tirés et perspectives

33. Les ateliers régionaux organisés en 2003 en Europe et en 2004 en Afrique ont été une occasion exceptionnelle pour échanger des données d'expérience, examiner les insuffisances et les besoins, tirer des enseignements et définir des perspectives d'action. Dans la présente section, on passera en revue les conclusions et recommandations qui se sont dégagées de ces ateliers, étant entendu qu'il ne s'agit pas d'un inventaire exhaustif.

### *Cadre institutionnel*

34. Les Parties non visées à l'annexe I ont systématiquement souligné combien il importait de créer au niveau national un comité des changements climatiques, doté d'une antenne ou d'un centre d'information spécifique, comme de nombreux pays l'ont souligné, par exemple les Palaos. Réunissant des fonctionnaires de ministères et de services extrêmement divers, ce type de structure pourrait avoir un effet mobilisateur dans la lutte contre les changements climatiques qui exige une action multisectorielle et faire passer le message voulu à tout un ensemble de responsables nationaux.

### *Sensibilisation du public*

35. Compte tenu des différences qui existent entre les sociétés comme la diversité observée au sein de celles-ci et étant donné que les stratégies de communication doivent tenir compte des connaissances et de la compréhension actuelles, il ne saurait y avoir de stratégie unique ni de méthode idéale pour éveiller et maintenir l'intérêt du public à l'égard de la question des changements climatiques, comme l'on dit les États-Unis. Les enseignements tirés par les Parties de la mise en œuvre des programmes de sensibilisation qu'ils ont impulsés s'appliquent toutefois à tous:

- a) Pour qu'elle bénéficie de l'intérêt du public, les Parties doivent faire de la question des changements climatiques l'un de leurs grands dossiers prioritaires;
- b) Pour favoriser une meilleure compréhension des changements climatiques, il importe de travailler en collaboration étroite avec les diverses parties prenantes (milieux d'affaires et industriels, ONG, associations, enseignants, etc.) et avec leur soutien;
- c) Les médias constituent un relais essentiel pour atteindre le public et les principales parties prenantes. Or, les journalistes peuvent rencontrer de graves difficultés et beaucoup souhaiteraient bénéficier d'une formation professionnelle plus poussée, notamment dans des domaines spécialisés comme celui des changements climatiques. L'organisation de séances d'information et de séminaires sur les changements climatiques (aux niveaux national, sous-régional et/ou régional), dans le but de rapprocher responsables gouvernementaux et journalistes et de tenir ces derniers informés, pourrait être un moyen de mieux faire connaître la question des changements climatiques dans de nombreux pays;
- d) Lorsque l'on conçoit des campagnes nationales de sensibilisation, il est nécessaire de définir des buts mesurables et des objectifs précis;

e) Les responsables de l'action gouvernementale, le grand public et les jeunes constituent le plus souvent les principaux publics visés. Si l'on veut qu'ils portent, il faut concevoir les messages en fonction du public visé en évitant le jargon et les termes trop techniques. Il faut, si possible, faire le lien entre les changements climatiques et les sujets de préoccupation connexes tels que ceux traités dans le cadre de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification et de la Convention sur la diversité biologique afin de donner plus de force au message et d'en accroître la pertinence.

### *Éducation*

36. L'éducation de base est fondamentale pour toutes les activités de communication et de sensibilisation. L'éducation publique de masse est de nature à promouvoir une prise de conscience des problèmes environnementaux et éthiques, ainsi que les valeurs et les attitudes correspondantes, et à favoriser l'acquisition des compétences et l'adoption des comportements nécessaires pour contribuer à un développement durable. Même si les efforts consentis pour assurer un accès universel à l'éducation de base et améliorer les taux d'alphabétisation au niveau national ne visent pas principalement à sensibiliser les populations aux changements climatiques, ils y contribueront certainement.

37. L'éducation en matière de changements climatiques devrait être liée à l'éducation environnementale et à l'éducation au développement durable. Les programmes devraient mettre l'accent sur les causes, les effets et les solutions possibles et souligner les liens entre problèmes climatiques, consommation personnelle et développement durable. Il faudrait dispenser aux enseignants un complément de formation destiné à développer leurs connaissances scientifiques.

38. Parmi les mesures prioritaires destinées à appuyer l'exécution d'activités d'éducation, on peut citer l'établissement de programmes d'études, l'élaboration et la publication d'ouvrages éducatifs à l'usage des enseignants ou des étudiants sur les questions relatives aux changements climatiques et la mise en place de réseaux d'information et de centres d'éducation. Afin de faciliter les efforts entrepris à l'échelon national, il y aurait lieu de promouvoir largement les échanges de matériels pédagogiques existants et de mettre en commun les idées concernant les méthodes ou projets pédagogiques novateurs relatifs aux changements climatiques.

### *Coopération internationale et régionale*

39. Au niveau international, la coopération et l'instauration de partenariats sont susceptibles de permettre d'obtenir une assistance financière et technique indispensable. Toutes les Parties reconnaissent la valeur des partenariats et le rôle important que les organisations intergouvernementales et les ONG peuvent jouer pour renforcer leurs capacités. La coopération internationale au titre de l'article 6 peut aller de pair avec celle qui concerne d'autres accords multilatéraux relatifs à l'environnement et des recoupements sont possibles avec les activités s'inscrivant dans le cadre plus large du développement durable.

40. La coopération régionale peut venir compléter l'action entreprise au niveau national, elle ne peut pas la remplacer mais le développement de la coopération aux niveaux sous-régional et régional peut contribuer à réduire les frais de fonctionnement, à utiliser plus rationnellement les ressources et à accéder à une assistance technique et à des services d'experts. La formation est peut-être l'élément prévu à l'article 6 le plus propre à bénéficier d'une telle approche

régionale. Il faudrait également encourager la mise en réseau des établissements d'enseignement. Il pourrait être intéressant de mettre au point un programme d'enseignement à l'échelon régional puis l'adapter au niveau national. Les pays pourraient également envisager de concevoir des activités types et de recenser les cas de réussite exemplaire susceptibles d'être transposés afin de les mettre en commun.

41. Diverses mesures – développement du travail en réseau et de la collaboration aux fins de l'exécution de projets, amélioration des infrastructures d'information et de communication, apport plus important de ressources financières, cours de langues et promotion du multilinguisme – permettraient de renforcer la coopération. Pour renforcer la coopération régionale, il a été proposé plus précisément de mettre en commun les produits d'information et les traductions, d'échanger données d'expérience et idées, de mettre en réseau les programmes de recherche universitaires et les autres capacités régionales sous-utilisées, d'établir des partenariats avec les entreprises et les ONG, d'adopter une stratégie régionale en matière d'éducation et de formation et de créer un réseau régional pour l'application de l'article 6.

#### *Participation du public et accès à l'information*

42. Promouvoir la participation du public à la prise de décisions concernant les changements climatiques et l'accès du public à l'information peut également être déterminant. On pourrait s'attacher à faire en sorte que les bibliothèques et les établissements scolaires disposent de toute une gamme de documents pertinents depuis les communications nationales et le troisième rapport d'évaluation du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) jusqu'aux vidéos et brochures de vulgarisation. Il est essentiel de veiller, par une politique volontariste, à ce que la population sache comment obtenir cette information sur les changements climatiques.

### **III. Questions à examiner à l'avenir**

43. À l'occasion de l'élaboration du projet de décision sur l'application du programme de New Delhi relatif à l'article 6 de la Convention et les moyens de l'amplifier, les Parties voudront peut-être examiner les éléments ci-après:

a) Depuis l'adoption du programme de travail de New Delhi, de nombreuses Parties ont fait état, dans leurs communications nationales ou d'autres rapports, de réalisations concrètes conformément aux principes directeurs du programme de travail qui s'est révélé un cadre adapté à une action impulsée par les pays;

b) À ce jour, la plupart des Parties ont tiré des enseignements de l'organisation et de l'exécution des activités relatives à l'article 6, évalué leurs besoins propres et cerné les principaux obstacles, et un grand nombre d'entre elles ont déjà tiré profit de leurs expériences nationales;

c) L'importance et la nature des activités de communication sur le thème des changements climatiques continuent à dépendre de la situation et des capacités des pays et un grand nombre de Parties non visées à l'annexe I continuent à manquer des capacités institutionnelles, financières et techniques pour planifier, coordonner et exécuter des programmes durables en matière d'éducation, de formation et de sensibilisation du public;

d) Les ateliers régionaux, sous-régionaux et nationaux sont des tribunes essentielles pour échanger données d'expérience et enseignements tirés, cerner les possibilités concrètes de coopération internationale et régionale et instaurer des partenariats avec tous les secteurs de l'économie. Les Parties visées à l'annexe II de la Convention et les organisations internationales en mesure de le faire pourraient contribuer à financer les autres ateliers régionaux que le SBI a décidé de réunir. Elles pourraient également appuyer d'autres initiatives pertinentes;

e) Le centre d'échange d'informations conçu par le secrétariat en consultation avec les Parties pourrait également jouer un rôle utile en offrant une possibilité d'apprentissage et d'échange de données d'expérience;

f) En s'inspirant de l'appui fourni avec succès par le PNUE à la mise en œuvre d'activités au titre de l'article 6 dans les pays en développement et les pays en transition parties, le secrétariat pourrait collaborer avec des organisations intergouvernementales et d'autres organismes des Nations Unies disposant de compétences techniques dans les domaines couverts par les activités qui relèvent de l'article 6;

g) Afin d'améliorer l'accès aux possibilités de financement par le FEM des activités prévues à l'article 6 et de les faire mieux connaître:

- i) Les Parties pourraient donner un aperçu des éléments de l'article 6 dans les projets qu'ils soumettent normalement au FEM pour financement;
- ii) Les Parties pourraient préciser les activités de renforcement des capacités qui relèvent de l'article 6;
- iii) Le FEM pourrait rendre compte de ces activités dans ses rapports à la Conférence des Parties;

h) Pour lancer des initiatives au titre de l'article 6, on pourrait faire appel aux importantes ressources qui existent aux niveaux sous-régional et régional, notamment aux organismes et aux experts de qualité, aux programmes et aux idées ayant donné de bons résultats et aux accords de coopération avec des partenaires régionaux ou internationaux;

i) Outre l'exécution d'activités d'information ciblées sur les changements climatiques, les Parties pourraient faire fond sur des actions plus générales, notamment celles qui concernent d'autres conventions dans le domaine de l'environnement, dans lesquelles elles mettraient en vedette l'élément «changements climatiques».

Annexe I**Nouveaux renseignements communiqués au secrétariat  
concernant des activités particulières**

<b>Partie</b>	<b>Titre</b>	<b>Description/langues</b>
<b>Belgique</b>	<i>Effet de serre et changements de climat: Pourquoi, comment et que pouvons-nous y faire?</i>	Brochure expliquant les changements climatiques et les pratiques respectueuses de l'environnement (français)
<b>Brésil</b>	<i>Patrulheiros do Clima da Terra</i>	Livre pour enfants illustrant l'effet de serre et les pratiques sans effets sur le climat (anglais, portugais)
<b>République dominicaine</b>	<i>Programa Universitario sobre Cambio Climático Global</i>	Programme d'enseignement universitaire sur la modification du climat de la planète (espagnol)
	<i>Primary Education Guide on Climate Change</i>	Guide sur les changements climatiques à l'intention des écoliers (anglais, espagnol)
	<i>Guía sobre Cambio Climático y el Protocolo de Kyoto</i>	Manuel sur les changements climatiques et le Protocole de Kyoto à l'intention des enseignants (espagnol)
<b>France</b>	<i>Changements climatiques: de la Convention de Rio aux accords de Bonn et Marrakech – Guide explicatif des accords internationaux – 2002</i>	Guide sur les accords internationaux relatifs aux changements climatiques (français)
	<i>La France, partenaire international dans le domaine du changement climatique</i>	Dépliant sur les contributions de la France aux négociations concernant les changements climatiques (français)
	<i>Collectivités locales &amp; Changement climatique: êtes-vous prêt? Un guide pour l'adaptation à l'intention des collectivités</i>	Guide sur l'adaptation aux changements climatiques (français)
	<i>La division par 4 des émissions de dioxyde de carbone en France d'ici 2050</i>	Introduction aux débats sur la réduction des émissions de carbone de 75 % d'ici à 2050 (français)
<b>Japon</b>	<i>The Twelfth Asia Pacific Seminar on Climate Change: Chairperson's Summary</i>	Résumé du douzième séminaire Asie-Pacifique sur les changements climatiques (anglais)

<b>Partie</b>	<b>Titre</b>	<b>Description/langues</b>
<b>Nouvelle-Zélande</b>	<i>Projects to Reduce Emissions</i>	Fiche d'information sur les projets de la Nouvelle-Zélande pour réduire les émissions (anglais)
	<i>New Zealand's Permanent Forest Sink Initiative</i>	Fiche d'information sur l'initiative néo-zélandaise relative aux capacités d'absorption des forêts permanentes (anglais)
	<i>Biodiversity &amp; Climate Change: An Integrated Solution</i>	Note d'information sur le projet de réduction des émissions et de développement de la biodiversité (IBEX21) (anglais)
	<i>From principles to practice</i>	Brève histoire de l'aménagement durable des forêts en Nouvelle-Zélande (anglais)
<b>Niger</b>	<i>Document d'information et de sensibilisation sur la Convention sur les changements climatiques</i>	Dépliant sur la Convention sur les changements climatiques (français)
<b>Suède</b>	<i>A warmer world</i>	Ouvrage sur l'effet de serre et les changements climatiques (anglais)
	<i>The Swedish Climate Campaign – Part of Sweden's Climate Change Strategy</i>	Brochure présentant la stratégie nationale de la Suède en matière de changements climatiques (anglais)
	<i>Something Strange is Happening to the Weather</i>	Dix questions et réponses sur l'effet de serre (anglais)
<b>Tunisie</b>	<i>School Manual on Climate Change</i>	Manuel destiné aux écoliers sur les causes et les effets des changements climatiques (anglais, arabe, français)

Annexe II**État d'avancement des activités proposées dans  
le programme de travail de New Delhi**

Liste des activités énoncées dans la décision 11/CP.8	État d'avancement	
	Parties visées à l'annexe I	Parties non visées à l'annexe I
a) Se doter des capacités institutionnelles et techniques nécessaires pour:		
– Identifier les insuffisances et les besoins en ce qui concerne l'application de l'article 6	0	--
– Évaluer l'efficacité des activités entreprises	++	0
– Étudier les rapports qui existent entre les activités engagées au titre de l'article 6, les politiques et les mesures destinées à atténuer les changements climatiques et à s'y adapter ainsi que les mesures adoptées pour donner suite à d'autres engagements au titre de la Convention	++	+
b) Évaluer les besoins pour l'application de l'article 6 en fonction de la situation nationale, y compris au moyen d'enquêtes	++	+ --
c) Désigner et soutenir un centre de coordination national pour les activités relatives à l'article 6 et définir des responsabilités précises	Belgique Bulgarie	--
d) Établir un registre d'organismes et d'individus ... de façon à constituer des réseaux actifs pour l'application des activités au titre de l'article 6	0	0
e) Élaborer des critères d'identification et de diffusion sur les bonnes pratiques en ce qui concerne les activités mises en œuvre au titre de l'article 6, en fonction de la situation du pays	0	0
f) Diffuser plus largement des documents non protégés par le droit d'auteur et des traductions de documents sur les changements climatiques	+++	++
g) Renforcer les efforts déployés pour mettre au point et utiliser des programmes d'enseignement et la formation des enseignants pour que la question des changements climatiques soit traitée à tous les niveaux d'études et dans toutes les disciplines	++ -	++ -



Liste des activités énoncées dans la décision 11/CP.8	État d'avancement	
	Parties visées à l'annexe I	Parties non visées à l'annexe I
h) Rechercher des possibilités de diffuser largement des informations appropriées sur les changements climatiques. À cet effet, il serait possible de traduire dans des langues appropriées le troisième rapport d'évaluation du GIEC et d'en distribuer des versions adaptées au grand public	+++	++
i) Rechercher la contribution et la participation du public ... pour la formulation et la mise en œuvre des efforts destinés à faire face aux changements climatiques et encourager l'engagement et la participation de représentants de l'ensemble des parties prenantes et des principaux groupes aux négociations concernant les changements climatiques	+++	++
j) Informer le public des causes des changements climatiques et des sources de gaz à effet de serre ainsi que des mesures qui peuvent être prises à tous les niveaux pour faire face aux changements climatiques	+++	++ -
k) Faire connaître au grand public et à toutes les parties prenantes les informations figurant dans leurs communications nationales et leurs plans d'action nationaux ... relatifs aux changements climatiques	+++	+++
l) S'efforcer de renforcer la coopération et la coordination aux niveaux international et régional, notamment en désignant des partenaires et des réseaux avec d'autres Parties, des organisations intergouvernementales et non gouvernementales, le secteur privé, le gouvernement central et les administrations locales, et les organisations communautaires	+++	+ --

## Légende:

+ Activités exécutées par certaines Parties	- Activités prévues par de nombreuses Parties
++ Activités exécutées par de nombreuses Parties	-- Activités prévues par de nombreuses Parties mais absence de ressources financières et/ou techniques
+++ Activités exécutées par la plupart des Parties	0 Pas d'information

-----